

Tous orientés vers l'eau!



Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

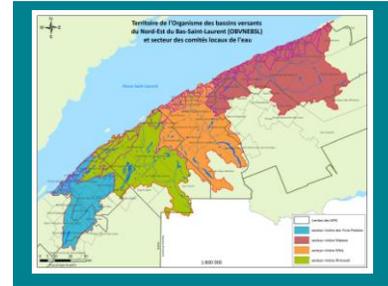
Plan d'action 2018-2019



1. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

1.1 Les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

1.1.1 Le PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent a reçu son approbation finale du gouvernement du Québec en avril 2016. Ainsi, cette année sera consacrée à la poursuite du déploiement de sa mise en œuvre, à sa promotion, et à son suivi. De façon plus concrète, l'OBVNEBSL prévoit:



- Organiser des rencontres du comité PDE afin d'établir des stratégies optimales de mise en œuvre;
- Assurer la promotion du PDE par le plan de communication qui a été produit afin d'optimiser le message à porter aux acteurs ciblés;
- Reconnaître l'implication exceptionnelle d'un individu ou d'une organisation pour la protection et la mise en valeur de la ressource eau par le Prix Anselme Gagné;
- Mettre à jour des outils internes de gestion et de suivi de la mise en œuvre;
- Assurer une mise à jour annuelle du PDE.

2. Projets, partenariats et concertation

2.1 Milieu forestier

- 2.1.1 Participer aux travaux de consultation pour la poursuite de la réforme forestière (TGIRT locale et régionale 012-72) de la Stratégie durable des forêts en vue d'une foresterie durable pour le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, favorisant l'aménagement écosystémique en lien avec la ressource eau;
- 2.1.2 Poursuivre des démarches concertées de conservation volontaire des milieux humides d'intérêt avec les propriétaires concernés en lien avec la classification et à la priorisation des milieux humides réalisée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL.

2.2 Milieu agricole

- 2.2.1 Réaliser une pré-étude sur la faisabilité d'aménagements fauniques tout en intégrant les réalités hydrogéomorphologiques de la rivière Centrale et de son bassin versant. Cette pré-étude vise essentiellement les entreprises agricoles déjà mobilisées dans une démarche collective par le projet réalisé via le programme *Prime Vert* - volet 3.1 du MAPAQ du 2016 à 2018.
- 2.2.2 Participer au comité de suivi pour la mise en œuvre d'actions élaborées dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Rimouski-Neigette;

2.3 Milieu municipal

- 2.3.1 Poursuite des démarches avec les MRC du Bas-Saint-Laurent pour réunir les éléments favorables (données source, méthodologie, priorisation) à la création des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- 2.3.2 Accompagner les MRC intéressées pour une proposition de partenariat avec Canards Illimités (CIC) pour la cartographie détaillée des milieux humides du Bas-Saint-Laurent;
- 2.3.3 Sonder l'avancement des analyses de vulnérabilité de leur source d'eau potable des municipalités desservant un système de distribution alimentant plus de 500 personnes tel que décrit dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2);
- 2.3.4 Assurer la cohabitation durable des activités récréatives de la rivière Mitis et assurer le lien avec le comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis;
- 2.3.5 Participer au comité de vigilance des lieux d'enfouissement technique (LET) des villes de Matane et Rimouski;
- 2.3.6 Poursuivre la diffusion sur le Répert'Eau des bons coups municipaux pour une gestion intégrée de la ressource eau;
- 2.3.7 Diffuser au sein du secteur municipal, une version mise à jour d'un outil d'autodiagnostic visant à améliorer les pratiques en matière de Gestion Durable des Eaux Pluviales (GDEP).

2.4 Milieu associé à la villégiature, aux lacs et à la récréation

- 2.4.1 Poursuivre le soutien aux lacs touchés par des floraisons de cyanobactéries ou qui subissent un vieillissement prématuré via les différentes **phases (I, II et III)** du projet de *lacs en villégiatures* (*phase II pour les lacs des Iles et Minouche à Saint-Ulric*);



- 2.4.2 Participer, avec les OBV du Bas-Saint-Laurent, à mettre en valeur les usages durables et actifs des plans d'eau d'intérieur par l'élaboration d'une carte interactive en ligne;
- 2.4.3 Réaliser une campagne de distribution d'arbustes riverains à prix modique pour le reboisement des bandes riveraines des lacs et cours d'eau;
- 2.4.4 Poursuivre les efforts de concertation des acteurs pour la protection et la mise en valeur du site de la chute Neigette.

2.5 Milieu de l'éducation et de la recherche

- 2.5.1 Promouvoir et soutenir le programme Écol'Eau via un programme d'aide financière et un système de commandite afin d'assurer la sensibilisation des jeunes dans les écoles primaires et secondaires du territoire;
- 2.5.2 Promouvoir le transfert de connaissances acquises lors du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, piloté par l'UQAR (Atelier 2018 du Réseau québécois sur les eaux souterraines);
- 2.5.3 Participer à l'intégration du concept de *l'espace de liberté* pour les rivières Mitis et Neigette auprès d'acteurs locaux.
- 2.5.4 Participer, en partenariat avec l'UQAR et la MRC Des Basques, à acquérir des connaissances sur contexte hydrogéomorphologique particulier de la rivière Centrale et de son bassin versant.

2.6 Milieu environnemental et faunique

- 2.6.1 Poursuivre le suivi de qualité de l'eau des rivières du Nord-Est du BSL qui sont inscrites au « Réseau-rivières » du MDDELCC (Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane);



- 2.6.2 Acquérir des connaissances sur la qualité d'eau de la rivière Neigette à Saint-Donat (projet partenariat du « Réseau-rivières » du MDDELCC);
- 2.6.3 Participer aux rencontres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*, du *Sous-comité sur l'encadrement entourant la présence de la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* et du *Comité de communication sur la berce du Caucase*;
- 2.6.4 Coordonner les démarches régionales de contrôle de la berce du Caucase, valider les nouvelles mentions, dresser un portrait des colonies et de l'ensemble des interventions de contrôle pour les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 2.6.5 Suivi des interventions de contrôle de renouée du Japon avec la municipalité de Saint-Fabien-sur-Mer;
- 2.6.6 Participer, avec les OBV du Bas-Saint-Laurent, à développer une stratégie régionale pour prévenir la prolifération d'espèces exotiques aquatiques envahissantes (EEAE), notamment le myriophylle à épi déjà confirmé sur des lacs du Bas-Saint-Laurent (Lacs du Gros Ruisseau et Témiscouata);
- 2.6.7 Diffusion à large spectre d'outils d'information sur le myriophylle à épi (comment l'identifier, le prévenir, etc);

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Mettre en œuvre la stratégie de communication pluriannuelle multiplateformes modulée en fonction des clientèles visées et du message à transmettre (2^e année);
- 3.2 Assurer une diffusion planifiée de l'information en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ex. journaux locaux municipaux);
- 3.3 Promouvoir la mise en œuvre du PDE et l'implication des acteurs associés aux actions réalisées du PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 3.4 Mise à jour et alimentation planifiée du site internet afin d'offrir un outil de consultation et d'information dynamique et stimulant;
- 3.5 Alimenter régulièrement les médias sociaux afin d'assurer la visibilité de l'organisme auprès du grand public (page Facebook de l'OBVNEBSL, compte Twitter);
- 3.6 Assurer une visibilité constante des activités de la corporation au niveau local et régional;



4. GESTION DE LA CORPORATION

4.1 Administration

- 4.1.1 Développer et soutenir le partenariat et la concertation entre les intervenants nationaux, régionaux et surtout locaux;
- 4.1.2 Informer les acteurs du milieu et assurer un suivi de leurs demandes d'information et de collaboration;
- 4.1.3 Préparer des demandes de financement favorisant le partenariat avec les intervenants du milieu pour la mise en œuvre d'actions identifiées au PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;



- 4.1.4 Engager, former et superviser le personnel afin d'offrir des services adéquats aux membres;
- 4.1.5 Maintenir un système de veille à la continuité et à la cohérence de l'ensemble des activités de la corporation;
- 4.1.6 Répondre aux nouvelles exigences prévues au protocole d'entente avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour 2018-2021.

4.2 Vie démocratique

- 4.2.1 Organiser annuellement au moins quatre (4) rencontres du conseil d'administration (CA), une assemblée générale annuelle (AGA) dans les 3 mois après la fin de l'année financière (se terminant le 31 mars de chaque année) et des réunions du comité exécutif (CE) au besoin;
- 4.2.2 Assurer la coordination et organiser annuellement deux rencontres des comités locaux de l'eau dans chacun des quatre (4) secteurs (rivières Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane).

5. AUTRES DOSSIERS

- 5.1 Participer avec les MRC côtières et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire au déploiement concerté de la table de concertation régionale (TCR) de l'Estuaire-maritime;
- 5.2 Accentuer le partenariat et le partage d'expertise avec les autres OBV du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, et développer des produits et services exportables;
- 5.3 Offrir aux partenaires et aux acteurs de l'eau une expertise technique et professionnelle en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.